

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 24514

Intitulé

Licence : Licence Licence Informatique) (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
<p>Aix Marseille Université, Université Picardie Jules Verne - Présidence, Université d'Angers, Université d'Artois, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse (UAPV), Université de Franche Comté (UFC), Université de Bordeaux, Université de Bretagne Occidentale (UBO), Université de Caen Basse Normandie, Université de Cergy-Pontoise, UNIVERSITE DE SAVOIE, Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand) Clermont-Ferrand II, UNIVERSITE DE BOURGOGNE, Université d'Evry - Val d'Essonne, Université Joseph Fourier Grenoble I, Université de la Réunion, Université de la Rochelle, Université du Havre, Université Sciences et Technologies (Lille) Lille I USTL, Université de Limoges, Université du Littoral - Côte d'Opale (ULCO) - Service centraux, Université de Lorraine, Université Claude Bernard Lyon I, Université Paris-Est Marne-La-Vallée (UPEM), Université de Montpellier, Université Haute Alsace (UHA), Université de Nantes, Université Sophia Antipolis (Nice) (UNS), Université d'Orléans, Université Paris Sud (Orsay, Essonne) Paris XI, Université Paris XII - Paris Est Créteil, Université Paris XIII - Paris-Nord (Villetaneuse, Seine-Saint-Denis), Université Paris Descartes Paris V, Université Pierre et Marie Curie (Paris) Paris VI (UPMC), Université Paris Diderot-Paris 7, Université Vincennes Saint-Denis (Seine Saint-Denis) Paris VIII, Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), UNIVERSITE DE PERPIGNAN, Université de Poitiers, Université de la Polynésie Française (UPF), Université de Reims Champagne Ardenne (URCA), Université de Rennes I, Université de Rouen (Mont-Saint-Aignan, Seine-Maritime), Université Jean Monnet (Saint-Etienne), Université de Strasbourg (UNISTRA), Université François Rabelais (Tours), Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, UNIVERSITE DE VERSAILLES - SAINT QUENTIN EN YVELINES, Université Toulouse III - Paul Sabatier, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)</p>	<p>Le recteur de l'académie, chancelier des universités, ou le Président de l'université, Le recteur de l'académie, chancelier des universités, ou le Directeur du Cnam</p>

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission, 114b Modèles mathématiques ; Informatique mathématique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conception et évaluation des systèmes informatiques
- Développement des systèmes et des produits informatiques
- Gestion et exploitation des systèmes d'information

- Appliquer des approches raisonnées de résolution de problèmes complexes par décompositions et/ou approximations successives et mettre en œuvre des méthodes d'analyse pour concevoir des applications et algorithmes à partir d'un cahier des charges partiellement donné.
- Se servir aisément de plusieurs styles/paradigmes algorithmiques et de programmation (approches impérative, fonctionnelle, objet et multitâche) ainsi que plusieurs langages de programmation.
- Concevoir le traitement informatisé d'informations de différentes natures, telles que des données, des images et des textes.
- Choisir, sur des critères objectifs, les structures de données et construire les algorithmes les mieux adaptés à un problème donné.
- Caractériser le rôle des tests et des preuves de correction dans le développement des logiciels et mettre en œuvre des tests élémentaires et des invariants de boucle.
- Analyser et interpréter les résultats produits par l'exécution d'un programme.
- Expliquer et documenter la mise en œuvre d'une solution technique.
- Concevoir, implémenter et exploiter des bases de données.
- Identifier les concepts fondamentaux de complexité, calculabilité, décidabilité, vérification : apprécier la complexité et les limites de validité d'une solution.
- Caractériser les outils logiques et algébriques fondamentaux (théorie des langages et de la compilation, logique et raisonnement, ordres, induction) et leurs implications dans la programmation et la modélisation.
- Construire et rédiger une démonstration mathématique synthétique et rigoureuse.
- Caractériser les techniques de gestion de l'aléatoire (probabilités et statistique) et leurs rôles dans le traitement de certaines données.
- Utiliser un logiciel de calcul formel ou scientifique.
- Identifier et caractériser les principaux éléments fonctionnels et l'architecture matérielle d'un ordinateur, interpréter les informations techniques fournies par les constructeurs, écrire des routines simples en langage machine.
- Caractériser le fonctionnement des systèmes et des réseaux, ainsi que les pratiques, outils et techniques visant à assurer la sécurité des systèmes informatiques pendant leur développement et leur utilisation.

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Prendre du recul face à une situation

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Comprendre au moins une langue étrangère et s'exprimer aisément à l'oral et à l'écrit dans cette langue

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accréditées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- J : Information et communication
- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques

- N : Activités de services administratifs et de soutien

- Analyste, concepteur et développeur d'applications informatiques.
- Consultant technique.
- Architecte de systèmes d'information.
- Administrateur de bases de données.
- Administrateur réseau et gestionnaire de parc informatique.
support technique hotline micro-informatique (matériel/logiciel)
- Technicien/technicienne en production et exploitation de systèmes d'information
- Analyste-programmeur/analyste-programmeuse informatique
- Testeur/testeuse informatique
- Développeur/développeuse web
- Assistant/assistante chef de projet

- Rédacteur technique

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de licence.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1802 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

M1805 : Études et développement informatique

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

I1401 : Maintenance informatique et bureautique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de

			<p>chercheurs participant à la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		<p>Le jury est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une majorité d'enseignants-chercheurs

			- des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
--	--	--	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix Marseille Université (Aix-Marseille) : arrêté du 15/09/2014

Université de Picardie (Amiens) : arrêté du 16/09/2014

Université d'Angers : arrêté du 28/08/2014

Université d'Artois : arrêté du 04/12/2014

Université d'Avignon et des pays du Vaucluse (Avignon) : arrêté du 04/11/2014

Université de Franche-Comté (Besançon) : arrêté du 04/11/2014

Université de Bordeaux : arrêté du 19/11/2014

Université de Bretagne Occidentale (Brest, UBO) : arrêté du 16/09/2014

Université de Caen Basse Normandie (Caen) : arrêté du 08/09/2014

Université de Cergy-Pontoise : arrêté du 20/10/2014

Université de Savoie Mont Blanc (Chambery) : arrêté du 23/10/2014

Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand 2) : arrêté du 09/09/2014

Université de Bourgogne (Dijon) : arrêté du 17/10/2014

Université Evry Val d'Essonne : arrêté du 08/09/2014

Université Joseph Fourier (Grenoble 1) : arrêté du 02/09/2014

Université de La Réunion : arrêté du 18/09/2014

Université de La Rochelle : arrêté du 17/10/2014

Université du Havre : arrêté du 02/09/2014

Université Lille 1 : arrêté du 23/04/2015

Université de Limoges : arrêté du 08/10/2014

Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) : arrêté du 05/09/2014

Université de Lorraine : arrêté du 16/09/2014

Université Claude Bernard (Lyon 1) : arrêté du 17/09/2014

Université Paris Est Marne-la-Vallée (Marne_La_Vallée) : arrêté du 09/10/2014

Université de Montpellier (Montpellier 2) : arrêté du 10/11/2014

Université de Haute Alsace (Mulhouse) : arrêté du 05/09/2015

Université de Nantes : arrêté du 05/09/2014

Université Nice Sophia Antipolis : arrêté du 29/12/2014

Université d'Orléans : arrêté du 02/09/2014

Université Paris Sud (Paris 11) : arrêté du 09/09/2014

Université Est Créteil Val de Marne (Paris 12) : arrêté du 09/10/2014

Université Paris 13 Nord : arrêté du 04/11/2014

Université Paris Descartes (Paris 5) : arrêté du 17/10/2014

Université Pierre et Marie Curie (UPMC, Paris 6) : arrêté du 15/09/2015

Université Paris Diderot (Paris 7) : arrêté du 11/09/2014

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis : arrêté du 08/09/2014

Dauphine : arrêté du 04/11/2014

Université de Pau et des Pays de l'Adour (Pau) : arrêté du 25/11/2014

Université de Perpignan : arrêté du 04/09/2014

Université de Poitiers : arrêté du 17/10/2014

Université de Polynésie Française : arrêté du 17/09/2014

Université Champagne Ardennes (Reims) : arrêté du 13/10/2014

Université de Rennes 1 : arrêté du 01/12/2014

Université de Rouen : arrêté du 15/10/2014

Université Jean Monnet (Saint Etienne) : arrêté du 04/11/2014

Université de Strasbourg (UNISTRA) : arrêté du 30/09/2014

Université Paul Sabatier (Toulouse 3) : arrêté du 01/10/2014

Université François Rabelais (Tours) : arrêté du 02/09/2014

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (Valencienne) : arrêté du 20/10/2014

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines : arrêté du 04/11/2014

Cnam : arrêté du 27/07/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : articles L 613-3et L 613-4

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Pour plus d'informations**Statistiques :****Autres sources d'information :**

[Aix Marseille Université](#)

[Université de Picardie](#)

[Université d'Angers](#)

[Université d'Avignon et des pays du Vaucluse](#)

[Université de Franche-Comté](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bretagne Occidentale](#)

[Université de Caen Basse Normandie](#)

[Université de Cergy-Pontoise](#)

[Université d'Artois](#)

[Université de Savoie Mont Blanc](#)

[Université Blaise Pascal](#)

[Université de Bourgogne](#)

[Université Evry Val d'Essonne](#)

[Université Joseph Fourier](#)

[Université de La Réunion](#)

[Université de La Rochelle](#)

[Université du Havre](#)

[Université Lille 1](#)

[Université de Limoges](#)

[Université du Littoral Côte d'Opale](#)

[Université Claude Bernard](#)

[Université Paris Est Marne-la-Vallée](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université de Haute Alsace](#)

[Université de Nantes](#)

[Université d'Orléans](#)

[Université Paris Sud](#)

[Université Est Créteil Val de Marne](#)

[Université Paris 13 Nord](#)

[Université Paris Descartes](#)

[Université Pierre et Marie Curie](#)

[Université Paris Diderot](#)

[Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Perpignan](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Polynésie Française](#)

[Université de Rennes 1](#)

[Université de Rouen](#)

[Université Jean Monnet](#)

[Université François Rabelais](#)

[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)

[Université Nice Sophia Antipolis](#)

[Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université Champagne Ardennes](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université Paul Sabatier](#)

[Cnam](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

